
MALADES ÉTRANGERS : LE COULOIR DE LA MORT À LA FRANÇAISE



Communiqué - 16 juin 2015

Les membres de l'ODSE sont : ACT UP Paris, l'Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS), AIDES, ARCAT, le CATRED, CENTRE PRIMO LEVI, la CIMADE, le COMEDE, le COMEGAS, CRETEIL-SOLIDARITE, DOM'ASILE, la FASTI, la FTCT, GAIA Paris, le GISTI, LA CASE DE SANTE, la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, MEDECINS DU MONDE, le Mouvement Français pour le Planning familial (MFPF), le MRAP, le Réseau Louis Guilloux, Sida Info Service (SIS), SOLIDARITE SIDA, SOS HEPATITES

Quatre ans jour pour jour après la réforme du droit au séjour pour soins, et à la veille des débats parlementaires autour de la future loi Immigration, nos associations dénoncent le traitement inhumain réservé par l'Etat à des malades étrangers.

Tout a commencé le 16 juin 2011. Une réforme brutale du droit au séjour pour soins permet alors l'expulsion de personnes gravement malades vers

des pays n'offrant aucune garantie d'accès aux soins. [Alors que François Hollande s'était engagé à revenir sur cette réforme](#) au cours de son mandat, nous constatons depuis mai 2012 la constante dégradation des conditions d'accès au séjour pour soins et une accélération sans précédent des placements en rétention de malades étrangers en vue de leur expulsion.

Nous parlons de personnes atteintes notamment du VIH, d'une hépatite ou d'un cancer, résidant en France parfois depuis de nombreuses années, que l'Etat décide d'expulser mettant leur vie en péril. Des pratiques illégales se généralisent: certains préfets court-circuitent les avis des médecins, certains médecins ignorent délibérément les circulaires du ministère de la santé... et au bout de la chaîne, des personnes gravement malades enfermées ou expulsées. Comme cette femme séropositive, vivant en France depuis bientôt 10 ans : le renouvellement de son titre de séjour vient d'être refusé, remplacé par une obligation de repartir en République Démocratique du Congo où elle ne pourra avoir accès aux traitements VIH (*seuls 15% des malades congolais avaient accès aux traitements antirétroviraux en 2013*)

Contacts :

AIDES : Antoine Henry - 06 10 41 23 86 -

ahenry@aides.org

La Cimade : Rafaël Flichman - 06 42 15 77 14 -

rafael.flichman@lacimade.org

Médecins du Monde : Aurélie Defretin / Lisa Veran –

01 44 92 13 81 / 14 31 // 06 09 17 35 59 -

presse@medecinsdumonde.net

Dans un contexte où les expulsions priment trop souvent sur le droit à la santé, des malades

étrangers se retrouvent pris en tenaille entre des préfets exerçant des prérogatives médicales et quelques médecins d'ARS mis dans un rôle policier. Ils vivent sous la menace d'un retour forcé, retour qui signifierait souvent condamnation à mort eu égard à la gravité de leur pathologie. Faire valoir leurs droits est devenu un véritable parcours du combattant, souvent vain. Les plus vulnérables finissent par y laisser leur santé, les moins chanceux y laisseront leur vie.

Ce que l'Etat réserve désormais à de nombreux malades étrangers, c'est bien un couloir de la mort qui ne dit pas son nom.

Pour nos associations, rien ne peut justifier de sacrifier la vie de personnes malades. Aujourd'hui 16 juin, nos militants ont investi des lieux symboliques dans plusieurs villes en France, afin de dénoncer cette politique.

Nous demandons au Président de la République de tenir ses engagements. Il doit mettre un terme au traitement indigne réservé aux malades étrangers et surseoir aux procédures d'expulsion afin que les dossiers soient réexaminés. Il lui appartient de réaffirmer au plus vite le primat des enjeux de santé sur les objectifs de contrôle migratoire. Un dispositif transparent doit être mis en place, sous la tutelle exclusive du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, afin de garantir la protection des étrangers gravement malades. Le projet de loi immigration prévoit pourtant le transfert des compétences du ministère de la Santé au ministère de l'Intérieur, nous appelons les parlementaires à refuser d'endosser la responsabilité d'un tel désastre.